

MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE
Préfet du Val d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

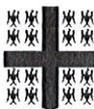
Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES
Monsieur Denis DOBO-SCHOENENBERG
Sous-Préfet du Val d'Oise
1 boulevard François Mitterrand
CS 80025
95842 SARCELLES CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU VAL D'OISE
Préfecture du Val d'Oise
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU VAL D'OISE
SAT - Mission Publicité extérieure
Immeuble le Mercury
1 rue de la Croix des Maheux
CS 21234 Cergy
95095 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
Madame Valérie PECRESSE
Présidente
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Montmorency, le

29 JAN. 2019

N/RÉF : SW / JI / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL
D'OISE

Monsieur Arnaud BAZIN

Président

2 avenue du Parc

CS 20201

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ILE DE FRANCE MOBILITE
Madame Valérie PECRESSE
Présidente
41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN
Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CHAMBRE DES METIERS ET DE
L'ARTISANAT DU VAL D'OISE
Monsieur Bernard PEROT
Président
1 avenue du Parc
95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE D'ILE DE FRANCE
Monsieur Christophe HILLAIRET
Président
2 avenue Jeanne d'Arc
78153 LE CHESNAY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE DU VAL D'OISE
Monsieur Frédéric VERNHES
Président
35 boulevard du Port
Cap Cergy bât C1
CS 20209
95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

PREFECTURE DU VAL D'OISE
 Direction régionale des affaires culturelles
 d'Ile de France
 Monsieur Jean-Baptiste BELLON
 Architecte des Bâtiments de France
 37 rue de la Coutellerie
 95300 PONTOISE

Montmorency, le

29 JAN. 2019

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
 déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
 et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PLAINE VALLEE FORET DE
MONTMORENCY
Monsieur Luc STREHAIANO
Président
1 rue de l'Egalité
CS 10042
95233 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, vos services sont associés à la révision du document. Des réunions de travail seront organisées au long de la procédure. Je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE SOISY-SOUS-
MONTMORENCY
Monsieur Luc STREHAIANO
Maire
2 avenue du Général de Gaulle
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE D'ENGHIEN-LES-BAINS
Monsieur Philippe SUEUR
Maire
57 rue du Général de Gaulle
BP 20026
95880 ENGHIEN-LES-BAINS

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE DOMONT
Monsieur Frédéric BOURDIN
Maire
47 rue de la Mairie
95331 DOMONT CEDEX

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE MARGENCY
Monsieur Christian RENAULT
Maire
5 avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE D'ANDILLY
Monsieur Daniel FARGEOT
Maire
1 rue René Cassin
95580 ANDILLY

Montmorency, le

29 JAN. 2019

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE PISCOP
Monsieur Christian LAGIER
Maire
Rue des Petits Poiriers
95350 PISCOP

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE DEUIL-LA-BARRE
Madame Muriel SCOLAN
Maire
36 rue Charles de Gaulle
95170 DEUIL-LA-BARRE

Montmorency, le 29 JAN. 2019

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consultée à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amenée à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE GROSLAY
Monsieur Joël BOUTIER
Maire
21 rue du Général Leclerc
95410 GROSLAY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORET
Monsieur Alain LORAND
Maire
14 rue de Paris
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Montmorency, le

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

29 JAN. 2019

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET
ARTISANS DE MONTMORENCY
Madame Anaïs MARCHE
12 rue Carnot
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Madame,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

SOS VALLEE DE MONTMORENCY

Monsieur Didier LEFEBVRE

31 rue des Chesneaux

95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DU QUARTIER DES CHAMPEAUX
Monsieur Jean-Luc MAURICE
4 avenue de la Première Armée Française
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN
Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE
MONTMORENCY ET DE SES ABORDS
Monsieur Jean-Pierre DAUX
36 quarter rue de la République
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/RÉF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire
déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique





MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU
BAS POMMERET
Monsieur Jean-Marc BARBE
4 rue des Alouettes
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **29 JAN. 2019**

N/REF : SW / JT / 2018-4522

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Julien TRINCAZ.

OBJET : Notification de la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vertu de l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018, par laquelle a été prise la décision de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité.

Selon les dispositions de l'article L. 132-12 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez être consulté à votre demande. Dans ce cas, je vous serais reconnaissante de me faire connaître les représentants qui auront été désignés à cet effet. Je pourrais également être amené à recueillir votre avis au cours de la procédure de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle LE GUERN

Adjointe au Maire

déléguée à l'urbanisme, aux bâtiments municipaux
et au développement économique